Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260407-26040707-DE

MILIZAC GUIPRONVEL

Séance du 7 AVRIL 2026

Date de convocation : 26 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29 présents ou représentés : 29

Etaient présents :
Sylviane LAI, Maire, Marie-Jeanne MARC, première adjointe, Laurent ABASQ, Maire délégué de Guipronvel, Véronique PROVOST, Maire déléguée de Milizac, Jean-Christophe PICART, Florence PHILIP, Arnaud QUEMENEUR, Gaëlle AUFFRET, Adjoints au Maire, Erwan APPERRY, Stéphane BEGOC, Patrice BLEUNVEN, Alain CHARLES, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Myriam HERVE, Michel LABBE, Erwan LANDURE, Clotilde LE GOFF, Fanny LE SAINT, Anthony MINOC, Eric PALLIER, Anne-Lise PRIGENT, Danielle SANJOSE, Agnès KERBRAT, Céline LAMOUR, Véronique DE POULPIQUET, Jean TUARZE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :
Erwan GAGNON, pouvoir à Céline LAMOUR

Secrétaire de séance : Gwenn DESPLANCHE

26.04.07.07 AFFAIRES DIVERSES

26.04.07.07 – affaire n°1 - Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs

L'article L 1650 du Code Général des Impôts prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. Par courrier du 30 mars 2026, reçu le 2 avril, la DGFiP sollicite le renouvellement de la commission dans les deux mois suivant le renouvellement général du conseil municipal.

La CCID, dont le rôle est consultatif, intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- dresse la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens,
- participe à l'évaluation des propriétés bâties,
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties,
- formule des avis sur des réclamations relatives aux taxes.

La CCID est composée du maire ou de l'adjoint délégué ainsi que de 8 membres.
Ces membres sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal :

- 16 commissaires titulaires
- 16 commissaires suppléants

Désormais, il n'est plus nécessaire de désigner, dans cette liste, des personnes domiciliées hors de la commune.

1 route de Milizac
Guipronvel 29290 Milizac-Guipronvel
T 02 98 07 90 31 F 02 98 07 97 29 M mairie@milizac-guipronvel.bzh

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260407-26040707-DE

Il vous est proposé de désigner, en complément de Mme le Maire, l'ensemble des 28 élus municipaux, en demandant à l'administration fiscale de bien vouloir retenir en priorité les élus qui siègent à la commission des finances (désignés en premier dans la liste ci-après). Quatre autres personnalités sont également proposées par Madame le Maire.

TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
Florence PHILIP	Stéphane BEGOC
Gaëlle AUFFRET	Clotilde LE GOFF
Arnaud QUEMENEUR	Myriam HERVE
Danielle SANJOSE	Anthony MINOC
Michel LABBE	Gwenn DESPLANCHE
Alain CHARLES	Erwan LANDURE
Erwan GAGNON	Anne-Lise PRIGENT
Marie-Jeanne MARC	Jean-Pierre LANDURE
Laurent ABASQ	Céline LAMOUR
Véronique PROVOST	Véronique DE POULPIQUET
Jean-Christophe PICART	Jean TUARZE
Patrice BLEUNVEN	Agnès KERBRAT
Erwan APPERRY	Bernard QUILLEVERE
Nathalie DERRIEN	Bernard BRIANT
Eric PALLIER	Bernard OMNES
Fanny LE SAINT	Monique MOULIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions décrites ci-dessus à la majorité.

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 7 avril 2026

LE MAIRE

Sylviane LAI